



Révision tarifaire de l'assurance BPCE Mutuelle pour les crédits:

Voici la nouvelle grille tarifaire :

AGE	TAUX
Moins de 30 ans	0,15 %
30 - 35 ans	0,18 %
35 - 55 ans	0,22 %
55 - 60 ans	0,38 %
61 - 65 ans	0,42 %

Les administrateurs de la mutuelle ont souhaité une négociation avec la CNP pour aboutir à cette nouvelle tarification. Le tarif pour les jeunes de moins de 35 ans est abaissé afin de rester attractif sur le marché ouvert de l'assurance-crédit.

SUD Solidaires a voté en conseil d'administration **POUR** cette amélioration qui sera effective le 1^{er} janvier 2016.

Evolution des prestations de BPCE Mutuelle au 1^{er} janvier 2016 :

Depuis plus de 3 ans, vos délégués SUD Solidaires ont revendiqué chaque année plus de prestations en faveur des adhérents de la mutuelle.

A chaque assemblée générale, vos délégués SUD ont voté contre l'affectation du résultat (de 4 à 5 millions d'euros par an) dans les réserves.

Ils ont demandé à chaque fois un élargissement des prestations/remboursements au profit des salariés et adhérents. Nous étions un peu seuls sur cette vision...

Notre constance dans la défense des adhérents de la mutuelle a enfin abouti au 1^{er} janvier 2016 à une révision de la grille de prestation (ci-jointe au dos de cette présente communication le résumé des changements).

C'est un coût d'environ 2.5 à 3 millions d'euros/an, soit la moitié de la mise en réserve annuelle du résultat positif de la Mutuelle. **Ce résultat positif est réalisé avec vos cotisations.**

Les élus SUD Solidaires, bien que minoritaire au sein de la Mutuelle, ont réussi à faire accepter leurs revendications à l'organisation syndicale majoritaire du SU/UNSA.

En Bretagne Pays de Loire, vos délégués SUD Solidaires à la Mutuelle sont :
Mélania LAMY, Serge PEDRAU et Yves LE COSSEC.

Administrateur au conseil d'administration : Hervé TESSIER.

Nous mettons en ligne à la suite de ce tract la nouvelle Notice Explicative de la Mutuelle détaillant l'ensemble des prestations avec un guide sous forme de question/réponse.





RESUME DES PRINCIPALES EVOLUTIONS DU CONTRAT DE GROUPE BPCE MUTUELLE :

- ♣ - La part patronale de la cotisation au contrat groupe mutuelle est portée à **52 % au 1er janvier 2016**.
- ♣ - **Maintien** du bénéfice de la mutuelle pour les ayants droit d'un salarié décédé, pendant 12 mois et gratuitement.
- ♣ - **Chambre particulière** (hospitalisation, y compris ambulatoire, maternité) : 50 € / jour au lieu de 40 €.
- ♣ - **Prise en charge du ticket modérateur** pour la pharmacie à 15 % : Sécu + mutuelle = 100 % de la base de remboursement.
- ♣ - **Médecines douces** : 3 séances de 50 € par séance au lieu de 2. Ajout de 2 spécialités : psychomotricien et pédicure (déjà pris en charge : ostéopathe, acupuncteur, chiropracteur, étiope, diététicien)
- ♣ - **Prothèses auditives** : forfait de 600 € par oreille. Ajouté au remboursement Sécurité Sociale cela représente 800 € par oreille et 1 500 € à 2 000 € pour un enfant (selon la classe de l'appareil).
- ♣ - **Prothèses dentaires** : meilleur remboursement des couronnes (483,75 € sécu + mutuelle), des bridges (ex. : bridge accepté 3 éléments : 1 449,5 € SS + mutuelle), inter de bridge supplémentaire (480,10€ pour le 1er, 490,75 € pour les suivants).
- ♣ - **Prise en charge de parodontologie refusée** : 250 € contre 0 précédemment.
- ♣ - **Implant dentaire** : 600 € par implant (contre 450 avant) dans la limite de 3 par an. La couverture globale de l'implant est désormais de 1 083,75 € (prix moyen observé : 1 200 €).
- ♣ - **Prise en charge des opérations de chirurgie réfractive** : 500 € par œil au lieu de 230 €. A la myopie s'ajoutent désormais l'astigmatie et l'hypermétropie.

Bénéfice des 7 réseaux Santéclair au 1er janvier 2016 : Opticiens, centres de chirurgie réfractive, chirurgiens dentaires, implantologues dentaires, audioprothésistes, ostéopathes et chiropracteurs, diététiciens, Engagement de qualité et de prix, Tiers-payant intégral.

ADHESION AU RESEAU SANTECLAIR

L'objet de Santéclair est de conseiller les assurés/adhérents pour diminuer les restes à charge après le remboursement de la Sécurité Sociale et de la mutuelle.

Pour nous, un tarif le plus « Juste » par une orientation vers les professionnels de santé adhérant au réseau de soins Santéclair, et le tiers-payant facilité.

Les professionnels de santé sont sélectionnés sur la qualité de leurs prestations et sur les prix moyens pratiqués dans leur localisation géographique.

